



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
Jeudi 28 mai 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT le 28 mai**, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 15
présents : 15
votants : 15

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS - V. MAIRESSE – JM. PINARD – Y. PAUMELLE – M. VANDENBUSSCHE – S. COULAIS – S. PARENT – A. VILMART – N. BEAUFILS – F. HOUSSAIS – J. VILLERIO – S. TARDIF.

Chrystèle PAPIN : secrétaire de séance

Date de convocation : Le 19/05/2020

DÉLIBÉRATION N° 27-2020 : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les indemnités des élus.

Il présente les indemnités potentielles que peuvent recevoir les maires et adjoints des communes comprises entre 1 000 et 3 499 habitants.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20, L2123-23 et L.2123-23,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **fixe** l'indemnité de Mr le Maire à 48 % de l'indice 1027 de la Fonction Publique (soit 1866.91€ brut)
- **fixe** l'indemnité des adjoints :
 - ~ au 1^{er} adjoint : 19 % de l'indice brut 1027 (soit 738.99 € brut) ;
 - ~ au 2^{ème} adjoint : 18 % de l'indice brut 1027 (soit 700.09 € brut) ;
 - ~ au 3^{ème} adjoint : 10 % de l'indice brut 1027 (soit 388.94 € brut) ;
- **fixe** l'indemnité de la conseillère déléguée à 5% de l'indice brut 1027 (soit 194.47 € brut) ;

- **précise** que ces indemnités entrent en vigueur à compter du 28 mai 2020.

DÉLIBÉRATION N° 28-2020 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Suivant l'article L.1411-5, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Désigne** les membres de la commission d'appel d'offres de la façon suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- Mr le Maire, Guy RINFRAY- Morgane VANDENBUSSCHE- Jean-Michel PINARD	<ul style="list-style-type: none">- Catherine ALLAIN- Pierre THOMAS- Nelly BEAUFILS

DÉLIBÉRATION N° 29 -2020: RENOUELEMENT DU CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil du renouvellement du contrat des photocopieurs concernant ceux de la mairie, de l'école et de l'ALSH.

Suite à appel d'offres et selon les consultations des différents dossiers reçus,
Il en ressort les coûts suivants sur 5 ans

- ASI35	9 159 €
- Reprologie	10 645 €
- Rex Rotary	9 563 €
- Touillier	9 915 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **valide** la proposition de Rex Rotary pour le renouvellement des copieurs avec un contrat de location établi pour 5 ans.
- **mandate** M. Le Maire pour signer le nouveau contrat.

Fin de séance